

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe Agricole de 12h15 à 13h45

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.			
	2.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	3.	<p>(113) Exposé des motifs et projet de décret fixant la contribution de l'Etat et des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) pour les années 2014 et 2015(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité, moins une abstention. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 87 oui, 3 non et 4 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 3 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 100 oui et 3 abstentions.</p>	DFJC.	Buffat M.	
OA	4.	<p>(138) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 7'000'000.-- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4ème période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny (3ème débat)</p> <p>(3ème débat): art. 1: la version acceptée en 1er débat (non) est opposée à la version acceptée en 2ème débat (oui): la version du 2ème débat (montant de CHF 9 mio et al. 2 nouveau) est privilégiée par 110 oui, soit à l'unanimité. En votation finale, le projet de décret est adopté par 110 oui et 1 abstention.</p>	DFJC.	Vuillemin P.	
TRAITE	5.	(13_INT_181) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Sport à l'école : la DGEO se prend les pieds dans le tatami	DFJC.		
RET	6.	<p>(13_POS_049) Postulat Stéphane Rezso et consorts concernant la gestion des bretelles d'accès autoroutières par feux - Gestion des rampes dynamiques pour fluidifier le trafic</p> <p>Conformément à l'art. 124 LGC, l'auteur du postulat retire son intervention.</p>	DIRH	Modoux P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	<p>(115) Exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 24 mai 1954 créant un fonds de roulement "Véhicules à moteur de l'administration cantonale"(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 3 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 91 oui, 3 non et 7 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): l'article 3 est accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 105 oui, soit à l'unanimité.</p>	DIRH.	Buffat M.	
OA	8.	<p>(123) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'400'000.- pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 151 entre le Moulin-du-Choc et Aclens sur le territoire de la commune d'Aclens(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité, moins une abstention. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 89 oui, 5 non et 13 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 3 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 92 oui et 15 abstentions.</p>	DIRH.	Modoux P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	9.	<p>(147) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 14'970'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 82 oui, 6 non et 6 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 3 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 101 oui, soit à l'unanimité.</p>	DIRH.	Modoux P.	
TRAITE	10.	(13_INT_183) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique-Richard Bonny et consorts - A9b : l'OFROU se moque du Nord vaudois !	DIRH.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	<p>(80) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'Initiative législative Nicolas Rochat et consorts visant à rendre publiques les décisions du Tribunal de Prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC) (11_INI_045) et contre-projet de loi modifiant la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (1er débat)</p> <p>(1er débat): conformément à l'art. 132 LGC, le Grand Conseil se détermine sur le principe de l'innovation envisagée, qu'il accepte à l'unanimité. Ensuite, le Grand Conseil opte, conformément aux conclusions du rapport de la commission, pour le contre-projet (oui) au détriment du texte de l'initiative (non) par 118 oui, soit à l'unanimité. Contre-projet: art. 16: al. 1 à 10 acceptés sans discussion. Al. 11: amdt com (2ème phrase) accepté à l'unanimité. Amdt Haldy (1ère phrase; rétroactivité au 1.1.2007) accepté à l'unanimité. Art. 16 doublement amendé accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 96 oui, 6 non et 10 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): contre-projet: art. 16 accepté sans discussion à l'unanimité. En votation finale, le contre-projet de modification de la LPers est adopté sans discussion à l'unanimité.</p>	DIRH.	Mattenberger N.	
RENV-CE	12.	<p>(13_MOT_029) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts - Crèches d'entreprise - Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer 2 fois à la caisse !</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité, moins 4 avis contraires et une dizaine d'abstentions (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi de ce dernier au Conseil d'Etat).</p>	DIRH	Attinger Doepper C.	
RENV-T	13.	<p>(13_INT_097) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts au nom du groupe socialiste - Quelle maîtrise face à la sous-traitance dans l'attribution des marchés publics ?</p>	DIRH.		06/05/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	(83) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 1'670'000.- en vue de financer la troisième phase de subventions cantonales en faveur des chemins riverains et de l'amélioration du bilan écologique des rives et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en oeuvre du Plan directeur des rives du lac Léman (1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée par 92 oui, 10 non et 15 abstentions. Art. 1 accepté à une large majorité, moins quelques abstentions. Art. 2 accepté à l'unanimité, moins une abstention. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat.	DTE	Cretegnny G. (Majorité), Bally A. (Minorité)	
RENV-T	15.	(85) Exposé des motifs et projet de lois modifiant : - la loi du 10 mai 1926 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) et - la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public (LLC) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Jean-Michel Favez et consorts demandant que la loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) soit modifiée afin de faciliter la réalisation des objectifs sur le Plan directeur des rives vaudoises du Lac Léman (11/POS/290) ; - Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant une définition plus restrictive des constructions considérées comme constructions légères sur le domaine public du lac (11/POS/292)(1er débat)	DTE	Cretegnny G. (Majorité), Bally A. (Minorité)	06/05/2014
RENV-CE	16.	(13_MOT_032) Motion Raphaël Mahaim et consorts au nom du groupe des Verts en faveur de la géothermie - pour voir loin, il faut creuser profond ! Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité, moins quelques abstentions (prise en considération totale de la motion et renvoi de cette dernière au Conseil d'Etat avec un délai de 24 mois pour y donner suite).	DTE	Schwaar V.	06/05/2014
RENV-T	17.	(13_POS_046) Postulat Isabelle Chevalley et consorts - Simplification administrative pour l'installation des énergies renouvelables	DTE, DFIRE	Renaud M.	06/05/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(13_INT_141) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Panneaux solaires interdits : de l'ombre sur la transition énergétique !	DTE.		06/05/2014
RENV-T	19.	(13_INT_174) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Qu'attend le Canton de Vaud pour réduire ses émissions de CO2 grâce à la manne fédérale ?	DTE.		06/05/2014
RENV-T	20.	(13_INT_200) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Gaz non conventionnel aux Grangettes, deux poids, deux mesures ?	DTE.		06/05/2014
RENV-T	21.	(13_PET_016) Pétition pour la suppression de la liste des chiens potentiellement dangereux de la loi sur la police des chiens	DTE	Nicolet J.M.	06/05/2014
RENV-T	22.	(13_PET_019) Pétition pour sauver la faune pour les générations futures	DTE, DECS	Kappeler H.R.	06/05/2014
RENV-T	23.	(13_POS_036) Postulat Jean-François Cachin et consorts - L'avenir pour les deux pontons et la digue olympique installés en face du CIO et du quai d'Ouchy à Lausanne	DTE, DIRH	Brélaz F. (Majorité), Aellen C. (Minorité)	06/05/2014
RENV-T	24.	(13_POS_039) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	DTE		06/05/2014
RENV-T	25.	(13_INT_197) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - Manger halal sans le savoir ?	DTE.		06/05/2014
RENV-T	26.	(14_INT_246) Interpellation Olivier Epars concernant la gestion des déchets d'amiante ici et ailleurs (Pas de développement)	DTE		06/05/2014
RENV-T	27.	(14_INT_248) Interpellation Vassilis Venizelos - Pour des espaces publics de qualité ! (Pas de développement)	DIRH		06/05/2014
RENV-T	28.	(14_INT_249) Interpellation Raphaël Mahaim - Organisation et rôle du SDT : les lendemains de l'aménagement du territoire vont-ils chanter ? (Pas de développement)	DTE		06/05/2014
RENV-T	29.	(14_INT_247) Interpellation Raphaël Mahaim - Quelle application du principe de territorialité dans l'école vaudoise ? (Développement)	DFJC		06/05/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	30.	(14_POS_068) Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Mise en oeuvre de la LAT révisée dans le plan directeur : mettre les bouchées doubles pour la phase transitoire (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)	DTE		06/05/2014
RENV-T	31.	(14_POS_070) Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Non au gaspillage du sol, oui à des quartiers vivants ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)	DTE		06/05/2014
RENV-T	32.	(14_MOT_044) Motion Raphaël Mahaim et consorts concernant la contribution de plus-value - concrétiser sans délai les exigences fédérales (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)	DTE		06/05/2014
RENV-T	33.	(14_MOT_045) Motion Martial de Montmollin - Centres commerciaux: des betteraves plutôt que des parkings ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)	DTE		06/05/2014
RENV-T	34.	(14_INI_007) Initiative Gérald Cretegnny et consorts pour que le canton de Vaud exerce son droit d'initiative cantonal et demande à l'assemblée fédérale que le volume du contingent tarifaire d'importation des vins ainsi que son mode d'attribution soient modifiés (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)	DECS		06/05/2014
RENV-T	35.	(14_POS_067) Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Plan directeurs régionaux : Pour une simplification des procédures (Développement et demande de prise en considération immédiate)	DTE		06/05/2014
RENV-T	36.	(14_POS_069) Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de la sauvegarde des vieux chalets de montagne (Développement et demande de prise en considération immédiate)	DTE		06/05/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 avril 2014

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	37.	(132) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Aliette Rey-Marion et consorts - Réaliser le marquage adéquat des routes cantonales secondaires vaudoises pour accroître la sécurité de tous les usagers Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DIRH.	Modoux P.	

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :